

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Penser et concevoir le cadre de vie urbain

Soutenez nos formations aux métiers
de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité



L'École d'Urbanisme de Paris :

- Un lieu de formation riche de l'histoire de ses deux instituts fondateurs, l'Institut français d'urbanisme (IFU) & l'Institut d'urbanisme de Paris (IUP).
- Un réseau de 6 000 professionnel·les en activité.
- Un centre d'expertise collective et de débat pour accompagner les décisions d'organismes opérationnels.

Formations éligibles à la taxe d'apprentissage (solde 13%)

→ Master Urbanisme et Aménagement (URA)

→ Master Transport, Mobilité, Réseaux (TMR)

Nos engagements pédagogiques

Former des professionnel·les créatif·ives et rigoureux·euses en capacité de :

- Comprendre les enjeux territoriaux dans leur diversité et leur complexité.
- Être des acteur·trices engagé·es de la co-production des espaces de vie et de production.
- Porter une réflexion sur l'action et agir sur sa transformation.

Une professionnalisation affirmée

Des ateliers commandités par des acteurs professionnels.

Un stage de fin d'étude avec soutenance d'un mémoire professionnel.

Des parcours en apprentissage (20% d'apprenti·es en Master 2).

Le développement de la pédagogie inversée autour de projets collectifs.

Les principales missions exercées à la sortie de nos formations

- Études urbaines et diffusion des savoirs : contribution aux débats ainsi qu'à l'aide à la décision.
- Planification territoriale et urbaine : anticipation et accompagnement des politiques publiques territoriales.
- Définition et mise en œuvre des projets urbains : identification des besoins, conception, montage et conduite de projets.
- Gestion urbaine : participation à la mise en œuvre de services de gestion et d'organisation de la ville (mobilité, transport, habitat, espaces publics...).

Votre taxe d'apprentissage contribue à soutenir :

- La mobilité des étudiant·es en France ou à l'étranger, pour une confrontation à la diversité des contextes d'intervention.
- L'accueil de professionnel·les dans les formations et l'animation d'activités pédagogiques.
- L'organisation d'événements mettant en dialogue les travaux des étudiant·es, de l'équipe enseignante et les acteurs professionnels (Journées du Grand Paris ; Ateliers du Développement urbain intégré ; Journée de la Mobilité...).
- Le renouvellement de nos équipements technologiques afin de garantir des conditions de formation optimales.

Taxe d'apprentissage 2021

**0,68% de la
masse salariale
2020**

Deux parts

87% de la taxe
financent les contrats d'apprentissage,
via France Compétences.
(Le collecteur est l'OPCO de votre branche.)

13% de la taxe (solde ou versement libératoire)
financent d'autres formations,
via versement direct
à l'organisme de formation de votre choix.

Choisissez l'EUP



1. Compléter en amont de votre versement le **formulaire de promesse de don** (à retirer auprès de : ta-eup@u-pec.fr).

2. Effectuer votre versement* **avant le 31 mai 2021** :

- **Par chèque :**

Ordre : Agent comptable de l'Université Paris-Est Créteil
Adresse d'envoi : École d'Urbanisme de Paris
Cité Descartes (bâtiment Bienvenüe)
14-20 boulevard Newton - Champs-sur-Marne
77 454 Marne-la-vallée Cedex 2

- **Par virement :**

Coordonnées bancaires : IBAN : FR76 1007 1940 0000 0010 0034 792
BIC : TRPUFRP1

Indication impérative sur ordre de versement : « TA-EUP – UAI 0772402T », suivi du nom du diplôme (Master URA et/ou Master TMR).

*Le versement aux formations de l'EUP s'effectue via l'Université Paris-Est Créteil (UPEC - code UAI 0941111X).

Un reçu libératoire de votre versement vous sera adressé à réception de celui-ci.

Au-delà de la taxe d'apprentissage

- Accueillir un-e étudiant-e en stage : M2 de février à fin septembre ; M1 de juin à fin septembre.
- Accueillir un-e étudiant-e en alternance : campagne de placement entre mai et septembre.
- Déposer des offres d'emplois, de stages, d'apprentissages :
→ <http://www.reseau.eup.fr>
- Proposer un atelier : les étudiant-es , encadré-es par un-e enseignant-e, répondent collectivement à votre commande.
- Former vos collaborateurs et collaboratrices :
 - Avec la formation continue (Master 2 Maîtrise d'ouvrage des projets urbains ; DIU Grand Paris : agir en situation métropolitaine ; DIU Démarche de programmation).
 - Avec la VAE (contact : fc-eup@u-pec.fr).

CONTACT

Marie-Paule Rousseau

Chargée des partenariats et des projets
avec les acteurs professionnels
marie-paule.rousseau@univ-eiffel.fr

En savoir plus :

→ www.eup.fr

 [ecole-d-urbanisme-de-paris](https://www.linkedin.com/company/ecole-d-urbanisme-de-paris)

 [@eup_ecole](https://twitter.com/eup_ecole)

 [@EcoleUrbanismeParis](https://www.facebook.com/EcoleUrbanismeParis)

